

RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DES DEUX RAPPORTS
PRÉSENTÉS PAR LE SOUS-COMITÉ SUR LES PLUIES ACIDES DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES, *LES EAUX SOURNOISES* (1981) ET *LE
TEMPS PERDU* (1984)

A. *LES EAUX SOURNOISES* (38 recommandations)

RECOMMANDATION 1 - Programme énergétique national

Le sous-comité recommande que le Programme énergétique national n'accorde de subventions pour la conversion des centrales thermiques du pétrole au charbon que si cette modification s'accompagne de l'installation des meilleurs dispositifs disponibles pour éliminer les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.

RECOMMANDATION 2 - Centrales alimentées au charbon

Le sous-comité recommande que toutes les conversions du pétrole au charbon effectuées au Canada s'accompagnent de l'installation des meilleurs dispositifs existants pour lutter contre la pollution par les oxydes de soufre et d'azote, que ces conversions soient ou non financées en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral.

Aucune centrale thermique au mazout n'a été convertie dans le cadre du Programme énergétique national (PEN). Le gouvernement fédéral a mis fin au PEN en 1985.

RECOMMANDATION 3 - Nova Scotia Power Corporation

Le sous-comité recommande que la centrale de Lingan, exploitée par la Nova Scotia Power Corporation au Cap-Breton, soit tenue d'utiliser la meilleure technologie qui soit pour contrôler les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. Cette recommandation s'applique aux centrales actuellement en exploitation et aux unités projetées ou en construction.

Lorsqu'il a fait cette recommandation, le sous-comité pensait plus précisément à l'utilisation d'épurateurs de désulfuration des gaz de charbon afin de limiter les émissions de SO₂. La centrale de Lingan n'utilise pas ce type d'épurateurs, mais plutôt des brûleurs à faibles dégagements de NO_x.